

## SUBVENTIONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a reconduit l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire pour les élèves dès la 6ème. Pour en bénéficier, veuillez déposer en Mairie un certificat de scolarité et un RIB pour chaque enfant scolarisé et domicilié sur la commune.

- Collège ou équivalent : 53€
- Lycée ou équivalent : 75€
- Etudiant (post-bac) : 103€



## DROITS D'INSCRIPTION AUX APRES-MIDIS RECREATIFS

Ce tarif est un droit d'inscription, il est identique pour une inscription à la semaine ou pour les 15 jours.

Les inscriptions seront ouvertes sur l'application « My Périshool » à compter **du Lundi 07 Octobre 2024**

Faites vite, les places sont limitées!!!

Droit d'inscription, <u>dégressif</u> et <u>par enfant</u>					
Quotient familial (Salaires + Prestations Sociales)					
Vacances intermédiaires 2024					
	quotient	0 à 450 €	451 à 600 €	≤ 601 €	non allocataire
ASSEVENTOIS	1 <sup>er</sup> enfant inscrit	2	4	6	8
	2 <sup>ème</sup> enfant inscrit	1	3	5	7
	3 <sup>ème</sup> enfant inscrit	1	2	4	6
	par enfant supplémentaire inscrit	1	2	4	6

## ENCOMBRANTS

### La collecte sur rendez-vous

Contactez AGIIE par téléphone au **06/72/79/21/55** ou **03/27/64/82/67** ou par email à **service-encombrants@gessa.fr**, du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 16h (service et appel gratuit).

La collecte est **GRATUITE** et **ILLIMITÉE**



## CIMETIÈRE

### Horaires d'hiver

Du 03 Novembre 2024 au 31 Mars 2025,  
le cimetière sera ouvert de 08h00 à 17h00



## Je tonds le gazon et coupe mes haies à certaines heures

### ✓ VRAI

Une cure de beauté au jardin, d'accord, mais pas n'importe quand! Un arrêté municipal ou préfectoral réglemente l'usage des tondeuses, taille-haies et tronçonneuses dans la plupart des communes. Classiquement, ces travaux sont autorisés du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et le dimanche et les jours fériés de 9 h à 12 h. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



## BRUIT EXCESSIF, QU'ENTEND LA LOI?

Les occasions de subir ou de provoquer un trouble de voisinage sont nombreuses: plantations, construction d'extension d'une maison, ouverture de fenêtre, murs mitoyens... Mais le bruit reste la première cause de conflit. Pour autant, il n'est pas facile à quantifier, mais l'article R1336-5 du Code de la santé publique apporte des éléments de définition: « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

## TRANQUILLE DANS MON JARDIN

## Ma voisine brûle ses déchets verts, c'est interdit

### ✓ VRAI

Les feux de feuilles, de résidus de taille, de tonte de gazon... libèrent des substances toxiques dans l'air: brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules fines que parcourir 14000 kilomètres avec une voiture à essence! Depuis la loi du 10 février 2020, il est interdit de brûler des « biodéchets » à l'air libre ou dans des incinérateurs, il faut les porter à la déchetterie (ou mieux, en faire du compost). En l'absence de déchetterie proche ou de collecte de végétaux organisée, les brûler peut parfois être admis: vérifiez auprès de votre mairie.



## TELETHON 22 et 23 NOVEMBRE

### VENDREDI 22 NOVEMBRE :

Démonstration de Volley, Gym et Danse au Complexe Sportif à partir de 17h00

### SAMEDI 23 NOVEMBRE :

LOTO : au centre socio culturel—ouverture des portes à 10h30

Confection de biscuits sablés par les enfants du Groupe Scolaire Michel Lo Giaco en vente les 2 jours

Vente de tartes au sucre au prix de 3,50€



VENDREDI 29 NOVEMBRE : Tournoi de tennis de table au local—inscriptions 18h00

### OCTOBRE

05 Loto par l'OSCA au CSC

12 Loto de l'Amicale du Personnel Communal

22 A.G. de la FNACA à 18h30 au Local

### NOVEMBRE

02 Assemblée Générale du Rayon d'Or Asseventois salle Camus du CSC à 15h

03 Thé dansant par le Comité des Anciens CSC

09 Loto du Volley CSC

10 Bourse aux jouets par l'APE au CSC

11 106ème anniversaire de l'armistice : dépôt de gerbe au monument aux morts et aux cimetières civil et militaire.

16,17 Banquet des Aînés par la Municipalité

21 Fête du Beaujolais par le comité des anciens au CSC

22/23 Loto'Thon et activités par le PPCA et le Collectif Associatif au CSC

30/1er Marché de Noël par l'APE CSC

## FLEURISSEMENT





## Inscriptions Décors de Noël



Comme l'an passé, ce n'est plus **UN** mais **DEUX** concours qui vous sont proposés.

La Municipalité, souhaite mettre un point d'honneur sur les décorations plus écologiques et naturelles (bois, branches de sapin, pommes de pin, noix, mousse, végétaux, terre...).



- 1) Décorations extérieures et façades : privilégier les décorations de jour en utilisant des matériaux recyclés/récupérés ainsi qu'un éclairage autre qu'électrique.
- 2) Le sapin « malin » : Imaginez puis construisez un sapin de Noël avec des matériaux de récupération ou recyclés (palette, carton, branchage...) chaque participant devra envoyer ou déposer en Mairie une photo de sa création.

**Critères de notation** : l'originalité, les qualités artistiques et le recyclage des matériaux (un imprimé plus détaillé vous sera remis lors de votre inscription)

Si vous souhaitez participer, veuillez compléter et retourner en Mairie pour le **Mercredi 04 Décembre 2024**, le talon de participation ci-dessous.



Monsieur , Madame \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Participe(ent) au concours :

*Décorations extérieures*

*Sapin « malin »*

Signature

P. S. : vous pouvez vous inscrire aux 2 concours